N° 70 - Convention avec Candidat à la Conduction

pièce jte Dir. d'Equipement
Vu et approuvé
par nous Préfet de la Hte Marne le 29-12-67 -
P. le Préfet
le S. Préfet chargé de l'Admin

Le Maire est autorisé

dat à la construction

Cette convention fixe la

1°- frais fixes co

autres -

2°- frais de voirie

à signer une convention en
dans le grand Chemin
participation de l'intéressé
cernant les travaux d'inf

et d'aménagement

ec Monsieur JAVRIL François

(parcelles A.739-740) -

=

astructure = viabilité jusqu'a

, caeuT-

ieT